



LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE D'HALTÉROPHILIE – MUSCULATION

Règlement Sportif de ligue 2023-2024

Le règlement sportif régional, complément du règlement sportif national, complète et précise les compétitions régionales. Son but est de permettre un brassage important avec des déplacements moindres.

Une vérification de licences sera effectuée pour la présence des entraîneurs en salle d'échauffement ou de compétition (obligation fédérale)

1. COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES RÉGIONALES

Deux types de compétitions régionales individuelles :

- Les challenges avenir U8-U10-U13-U15-U17 sont des compétitions de brassage qui s'adressent aux poussins, benjamins et minimes ainsi qu'aux Cadets de débutants à régionaux. Ces compétitions sont réalisées dans chaque province avec le jour du challenge avenir :
 - 10H à 12H des activités spécifiques pour les poussins, benjamins et minimes
 - 12H à 13H repas pris en commun
 - 13H à 14H pesée de tous les athlètes, y compris les cadets et juniors
 - 14H30 compétition
- Les challenges avenir 1^{ers} pas U20-SEN s'adressent aux Juniors et Séniors de débutants à régionaux. Ces compétitions sont réalisées dans chaque province.
 - 13H à 14H pesée
 - 14H30 compétition

L'arbitrage de ces compétitions est unique et deux arbitres sont présents un homme et une femme pour les pesées.

Le club accueillant doit fournir au moins un à deux arbitres.

Pour les autres compétitions individuelles qualificatives : application du règlement national

2. COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

Pour toutes les compétitions par équipes chaque club fournit un(e) arbitre du niveau de la compétition (régional(e) pour une compétition régionale, national(e) pour une compétition sélective en ligue). **À chaque absence d'arbitre une pénalité de 50€ sera attribuée au club. Seul un candidat en attente d'examen pratique exonèrera de la pénalité.**

Championnat de ligue régionale par équipes mixtes 2022-2023

Lors de l'engagement une caution de 100€ sera versée pour chaque équipe

2.1.1. OBJECTIFS

- Poursuivre la dynamique des éditions précédentes,
- Offrir aux athlètes et aux supporters des clubs du suspense et des matchs de la 1^{ère} journée à la finale : 4 journées de brassage et une finale,
- Augmenter le niveau moyen du championnat,

- Se conformer au règlement du championnat de France des clubs,
- Faire partie des disciplines sportives avant-gardistes qui permettent aux femmes et aux hommes de concourir ensemble pour leur club,
- S'adapter à la réglementation nationale,
- Inclure les championnats nationaux par équipes en tenant compte des spécificités locales.

2.1.2. PRÉCISIONS

- Une poule de 6 équipes et une deuxième poule se greffant sur la première avec les équipes 2, les nouvelles équipes ou celles qui n'ont pas participé antérieurement,
- Trois implantations pour les 3 premières journées et deux implantations pour la dernière journée.
- Chaque club organisateur doit fournir un secrétaire et un chronométrateur pour aider les secrétaires membres de l'ETR. Ceci afin que chaque journée se déroule de manière optimale,
- Adaptation à la table IWF pour le championnat de ligue et le championnat national.

2.1.3. COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Cinq (5) athlètes cadet(te)s/junior(e)s/seniors femmes et hommes par équipe, un seul(e), muté(e) ou un seul étranger(e)
- Les U10 et U13 ne peuvent pas participer,
- **Au minimum 2 femmes par équipe** pour le championnat d'Occitanie des clubs.
- Les clubs concourant à la montée en Nationale 1 femmes ou 2 hommes pour le championnat de France des clubs participent aussi. Pour les équipes de 5 hommes ils seront classés à part. Pour les équipes de 4 femmes avec un homme ou une femme ils seront classés dans le championnat de ligue et dans le championnat national.
- Chaque équipe doit être accompagné d'un arbitre régional au moins.
- **Toute absence d'arbitre avec l'équipe est équivalent à un forfait et entraîne 0 point pour l'équipe**

2.1.4. PRINCIPE DES CALCULS

- Le logiciel scoresheet fédéral comptabilise les points à la table IWF de chaque athlète de l'équipe.

2.1.5. ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

- Les matchs se déroulent entre 3 équipes ou plus, ils sont tirés au sort en début de saison,
- **Respect des lieux d'implantation sauf incapacité d'organiser et sous contrôle de la ligue**
- Les équipes 2, les nouvelles équipes ou celles qui n'ont pas participé antérieurement au championnat seront greffées sur la poule des 9 équipes afin de limiter les déplacements,
- Chaque club organisateur devra disposer d'un secrétaire et d'un chronométrateur,
- La pesée commence 1h30min avant le début du match et dure 1h, tirage au sort des équipes 15 minutes avant la pesée, **sauf indication contraire pesée : 13H00 compétition : 14H30**
- Les athlètes féminines sont toutes pesées en premières puis les athlètes masculins dans l'ordre du tirage au sort,
- Les athlètes féminines réalisent leurs 3 essais à l'arraché avant les 3 essais à l'arraché des athlètes masculins puis, leurs 3 essais à l'épaulé-jeté avant les 3 essais à l'épaulé-jeté des athlètes masculins.

2.1.6. ATTRIBUTION DES POINTS PAR COMPÉTITIONS

- Pour chaque match pour la poule et pour les équipes 2 ou les nouvelles équipes
 - L'équipe qui marque le plus grand nombre de kilo-points remporte le match et se voit attribuer six (6) points au classement général,
 - L'équipe qui marque le 2ème plus grand nombre de kilo-points termine 2ème du match et se voit attribuer quatre (4) points au classement général,
 - L'équipe qui termine 3ème se voit attribuer trois (3) points au classement général,
 - L'équipe qui termine 4ème se voit attribuer deux (2) points au classement général,
 - L'équipe qui termine 5ème se voit attribuer un (1) point au classement général,
 - L'équipe qui termine 6ème se voit attribuer zéro (0) point au classement général,
 - Les équipes incomplètes sont automatiquement classées dernière des matchs et se voient donc attribuer zéro (0) point au classement général,

2.1.7. CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR JOURNÉE

- Les points (6, 4, 3, 2, 1 ou 0) remportés à chaque match par les équipes sont totalisés après chaque journée et permettent d'établir le classement général,
- En cas d'égalité entre 2 (ou plusieurs) équipes, la somme du nombre de kilo-points marqués à chaque journée permet de départager ces équipes (point goal-average)
- À l'issue des 4 journées de brassage :
 - Les 3 meilleurs clubs sont qualifiés pour la finale qui déterminera le champion (une seule équipe qualifiée par club)

→ Note : pour garantir une finale organisée de manière optimale seules les 3 meilleures équipes passent dans la finale. **Il n'y a donc que quatre journées pour les autres équipes.**

2.1.8. FINALE

- Les 3 meilleurs clubs au classement à points s'affrontent dans une finale qui détermine le champion et le podium final du championnat,
- Les résultats des matchs des journées de brassage sont remis à 0,
- L'équipe qui marque le plus de points IWF lors de la finale devient champion régional des clubs,
- L'équipe qui marque le deuxième plus gros total prend la 2^{ème} place,
- L'équipe qui marque le troisième plus gros total prend la 3^{ème} place.

Accession au niveau national

- Le championnat de France des clubs fonctionne, depuis la saison 2017-2018, à la moyenne des points IWF marqués sur chaque match et n'est pas mixte.
- De ce fait, pour les clubs qui souhaitent accéder en Nationale 2 hommes ou en Nationale 1 femmes, un classement à la moyenne IWF sera établi sur la base des 4 journées de brassage.
- Les clubs qui le souhaitent devront donc se signaler dès le début de la saison sportive et respecter le format du championnat national dans la composition de leur équipe régionale mixte :
 - équipe féminine : 4 femmes (1 mutée ou 1 étrangère maximum), l'équipe pourra être complétée à 5
 - équipe masculine : 5 hommes (1 muté ou 1 étranger maximum)

3. ARBITRAGE

3.1. Compétitions individuelles régionales

L'arbitrage de ces compétitions est unique et deux arbitres sont présents un homme et une femme pour les pesées.

Pour les autres compétitions individuelles qualificatives : application du règlement national

3 arbitres nationaux désignés par la ligue

3.2. Compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes chaque club fournit un(e) arbitre du niveau de la compétition (régional(e) pour une compétition régionale, national(e) pour une compétition sélective en ligue).

Tous les clubs participant au championnat régional doivent avoir un arbitre ou présenter deux candidats à la session de début de saison en octobre.

Les records régionaux sont enregistrés uniquement lorsque la compétition est réalisée en présence de 3 arbitres